**34ème session du Groupe de travail de l’Examen périodique universel**

**(4-15 novembre 2019)**

**Fidji**

**Intervention du Représentant Permanent de la France**

Genève, le mercredi 6 novembre 2019 (matin)

Merci Monsieur le Président.

La France remercie la délégation fidjienne pour sa présentation et salue les avancées dans la situation des droits de l’Homme aux Iles Fidji depuis leur dernier passage à l’EPU, notamment l’abolition en 2015 de la peine de mort dans la loi militaire et la ratification de plusieurs instruments internationaux.

La France encourage les autorités fidjiennes à poursuivre une politique de défense des droits de l’Homme et leur adresse les recommandations suivantes:

1. Renforcer la lutte contre les violences faites aux femmes en levant les obstacles qui empêchent l’accès à la justice et à la police, et ainsi qu’aux services médicaux ;
2. Lutter contre les discriminations à l’encontre des personnes LGBTI, notamment dans l’accès aux services de santé et le traitement du VIH, en formant adéquatement les professionnels de santé ;
3. **Garantir la liberté d’expression et d’opinion et la liberté de la presse, en assurant le respect des droits des journalistes et des défenseurs des droits de l’Homme et en révisant la loi sur le développement de l’industrie des médias (*Media Industry Development Decree* 2010) qui punit toute publication journalistique « contre l’intérêt général ou l’ordre public », pour éviter les interprétations abusives.**

Je vous remercie./.